



Droit d'héritage sur une propriété

Par **bmc**, le **03/10/2015** à **15:53**

bonjour, voilà donc ma question, je devrais hériter d'une propriété avec mon frère venant de mon père, ma mère étant DCD. Cette propriété fait 1500 m2 de terrain avec une maison dessus. A ce jour aucun partage de ce bien n'a été fait. Mon frère de 40 ans sans aucun revenu, vie avec mon père. De mon côté je suis marié et vie avec mon mari. Si mon père décède brutalement, comment le partage va t'il se passer? Devront nous faire le partage de la propriété nous même? Si mon frère vivant sur place n'est pas d'accord pour faire le partage, que va t-il se passer? Faut-il que le partage soit fait avant la départ de mon père? voilà je ne sais pas si ma question est claire mais je vous remercie d'avance de votre réponse;

Par **youris**, le **03/10/2015** à **20:07**

bonjour,
en l'absence de dispositions particulières prises par votre père, à son décès, vous avec votre frère recevrez comme héritiers réservataires, l'ensemble de son patrimoine qui sera alors en indivision successorale.
il n'y a aucune obligation de prévoir ou de faire quoique ce soit avant son décès, dans une telle situation qui est la plus courante, le patrimoine va aux héritiers prévus par la loi.
ensuite soit les héritiers restent en indivision successorale, soit ils se partagent l'actif (et le passif de la succession).
salutations

Par **bmc**, le **05/10/2015** à **11:46**

bonjour, je me permets d'insister sur la situation de mon frère, il ne travail pas et vie avec mon père. Si mon père décède effectivement tous nous reviens et nous pouvons partager, mais si il ne veux pas partir comment ça se passe? cordialement
MERC
FCa